



FORMULAIRE D'INSCRIPTION – DÉLAI : 15 JUIN

ANNÉE SCOLAIRE : 20..... / 20.....

Les écolages du CMNE se basant sur la valeur contributive des payeurs dont l'enfant est domicilié dans le canton de Neuchâtel, nous avons besoin des renseignements suivants :

- Inscription d'un enfant** (merci de cocher ce qui convient)
- Etat civil des parents Mariés ⇔ données 1) 2) et 3) à compléter
- Séparés ou divorcés :
- Garde partagée ⇔ données 1) 2) et 3) à compléter
- Garde attribuée à un seul parent ⇔ données 1) et 2) à compléter
- Inscription d'un adulte** (dès 18 ans révolus au 31 juillet de l'année en cours) ⇔ données 2) à compléter
- Élève mineur domicilié hors canton** ⇔ données 1) et 2) à compléter
- Élève majeur domicilié hors canton** ⇔ données 2) à compléter

Membre(s) de la même famille élève au CMNE :

1) Coordonnées personnelles de l'élève mineur

Sexe : Femme Homme Date de naissance :

Nom : Prénom :

Courriel (facultatif) : Téléphone :

Adresse (si différente de celle du représentant légal 1)

.....

2) Coordonnées du représentant légal 1 ou de l'élève majeur

Sexe : Femme Homme Année de naissance :

Nom : Prénom :

Rue et n° : NPA :

Localité : N° AVS :

Téléphone privé : Téléphone mobile :

Courriel obligatoire:

Le soussigné a pris connaissance du "Règlement des études et des examens du Conservatoire de musique neuchâtelois" du 19.12.2007 et s'engage à payer les taxes et écolages conformément aux tarifs des cours selon le règlement en vigueur. En particulier, il a pris note de l'échéance du 15 juin (art. 7, al. 4) pour aviser le secrétariat par écrit de tout changement souhaité, notamment l'interruption des études. A défaut, il est conscient qu'il est tenu de payer l'écolage de l'année scolaire suivante.

Signature :

3) Coordonnées du représentant légal 2

Sexe : Femme Homme Année de naissance :

Nom : Prénom :

Rue et n° : NPA :

Localité : N° AVS :

Téléphone privé : Téléphone mobile :

Courriel obligatoire:

Le soussigné a pris connaissance du "Règlement des études et des examens du Conservatoire de musique neuchâtelois" du 19.12.2007 et s'engage à payer les taxes et écolages conformément aux tarifs des cours selon le règlement en vigueur. En particulier, il a pris note de l'échéance du 15 juin (art. 7, al. 4) pour aviser le secrétariat par écrit de tout changement souhaité, notamment l'interruption des études. A défaut, il est conscient qu'il est tenu de payer l'écolage de l'année scolaire suivante.

Signature :



Inscription au cours instrumentaux et vocaux individuels

Tout élève souhaitant s'inscrire à un cours instrumental doit disposer d'un instrument lui permettant un travail régulier à domicile.

Formation jeunes années – cursus préparatoire - 1^{ère} à 3^e Harmos -

- Classique (*instrument 1^{ère} à 3^e Harmos*)

La durée de la leçon instrumentale est de 30 min hebdomadaire. Les cours d'initiation musicale, bien que recommandés, sont facultatifs. En cas d'intérêt, merci de remplir le formulaire d'inscription aux cours collectifs.

Formation classique/jazz - dès la 4^e Harmos. Limite d'âge d'admission : 17 ans pour un élève débutant -

- Classique (*Instrument + langage musical + ForCom*) 30 min/sem. 45 min/sem
- JAZZ (*Instrument + langage musical + ForCom*)
- Formation vocale initiale
(*Instrument 15 min., groupe de 2 à 3 élèves + langage musical + ForCom. Limite d'âge : 16 ans*)
- Certificat supérieur (*condition d'admission : détenir le certif. de fin d'études non pro.*) 60 min/sem 90 min/sem.
- Musique de chambre (*15 min. par élève – groupes de 2 à 8 élèves*)

Formation aux adultes - dès 18 ans -

- Classique (*Instrument + ForCom*) 30 min/sem. 45 min/sem. 60 min/sem.
- JAZZ (*Instrument + ForCom*) 30 min/sem. 45 min/sem. 60 min/sem.
- Musique de chambre (*15 min. par élève – groupes de 2 à 8 élèves*)

Langage musical

Selon l'article 19 alinéa 1 du règlement des études et des examens du Conservatoire de musique neuchâtelois, **les cours de langage musical sont obligatoires** (à l'exception des élèves inscrits au Cursus adultes). Renseignements sur notre site Internet ou auprès de nos secrétariats dès le mois de mai.

Formation classique en partenariat avec les fanfares : inscription auprès de l'ACMN (www.acmn.ch) jusqu'au 31 mai

À COMPLETER DANS TOUS LES CAS !

Instrument choisi :

Lieu d'enseignement souhaité :

L'attribution d'un professeur relève de la direction du CMNE.

Si vous désirez un professeur en particulier, veuillez justifier votre choix. Il sera pris en compte en fonction des disponibilités.

.....

Remarque :

.....

.....